



Mercredi 25 décembre 2013
Jour de Noël
Galates 4, 5-7

Sophie Reymond
CH-Prilly

Telle est la déclaration centrale de l'apôtre : *Si vous appartenez au Christ, c'est donc que vous êtes la descendance d'Abraham ; selon la promesse, vous êtes héritiers.*

La première partie du verset fait référence à ce qui précède, à savoir que si, dès le commencement de l'histoire sainte, la foi justifie et non la loi, alors ceux qui ont foi dans le Christ, accomplissement de la loi, sont bien spirituellement de la descendance d'Abraham : quels que soient l'origine (Juif ou Grec), la condition sociale (esclave ou homme libre) et le sexe (homme ou femme) (cf. cf. Gal 4, 28). La constitution d'une communauté chrétienne s'avérait donc révolutionnaire, effaçant les barrières et droits de l'Empire, mais aussi celles du judaïsme, particulièrement celles relatives au pur et à l'impur.

La seconde (*selon promesse...*) explicite la qualité de filialité induite par la notion d'héritage. La filialité était en quelque sorte ethniquement naturelle pour les chrétiens d'origine juive, et plutôt *adoptive* pour les païens, mis au bénéfice des promesses faites à Israël ; ouverture indiquant l'universalisme du salut. Dans les deux cas de figures, l'apôtre a néanmoins à cœur une filialité spirituelle, c'est-à-dire par la foi au Fils, fruit gracieux de la volonté du Père et en ce sens, *adoptive* pour tous.

Historiquement, l'adoption, coïncidant le cas échéant avec l'affranchissement (l'adopté pouvait être un esclave), était une procédure courante au sein de l'élite romaine, tandis que le droit israélite l'ignorait. L'idée pointe donc à la fois la générosité de l'offre divine, sa dimension libératrice, mais aussi, concernant le caractère élitaire de cette offre, une élévation de statut et de dignité. En d'autres termes, il n'est pas de dignité plus haute que celle d'être fils dans le Fils, ou aimé de Dieu.

Reste qu'il a y a deux manières, pour l'héritier, de vivre de l'héritage accordé dans le Christ :

- l'une en situation de dépendance, celle de l'enfant non encore autonome, bénéficiaire en titre et en droit, mais non en actes, *soumis à des tuteurs et à des régisseurs jusqu'à la date fixée par son père. Maître de tout* en tant qu'héritier, mais non maître de lui-même en tant qu'enfant soumis à la loi. L'Apôtre apparente cette situation à celle de l'esclave ; en Rm 8, 15ss, il caractérisera la condition d'esclave comme habitée par la peur.

- l'autre en situation d'autonomie, de maturité et de liberté. Non pas tant par rapport au Père dont l'enfant est spirituellement l'héritier naturel et reconnu, mais par rapport aux règles de l'enfance.

La date fixée par le père de la sortie de la dépendance et de la soumission, ou *l'accomplissement du temps*, c'est la venue du Fils, ou le lien de la foi libérée de la loi ; la loi hébraïque au sens étroit, comme *figure* de la loi du monde en général, ou de l'esprit du monde (qu'il participe du judaïsme ou du paganisme). En faveur d'une loi intérieure et spirituelle : *Dieu a envoyé dans nos cœurs l'Esprit de son Fils, qui crie : Abba - Père !* ; ou encore, *l'amour a été répandu dans nos cœurs par l'Esprit Saint qui nous a été donné* (Rm 5, 5).

Loi intérieure et spirituelle, libératrice des lois du monde, dont on peut se demander en quoi et pourquoi elle coïncide avec la venue du Christ, avec la foi en lui. *Dieu a envoyé son Fils, né d'une femme et assujetti à la loi, pour payer la libération de ceux qui sont assujettis à la loi. Né d'une femme et assujetti à la loi* : dans un premier temps, Dieu se manifeste au cœur du monde, selon la loi terrestre. Dans le Christ, Dieu entre littéralement dans le monde, s'en fait partie prenante, épousant ainsi ce qui caractérise la nature et l'existence humaines, pour le meilleur et pour le pire. Cela pourrait se traduire de différentes manières : lorsque Jésus porte attention *aux plus petits*, aux mal-portants du corps ou de l'âme, il s'intéresse à ceux que les lois du monde ou de la nature enferment, rejettent ou soumettent ; il dit par son attention la limite des lois, leur dépassement dans l'amour. Lorsqu'il meurt sur la croix, il est de même l'objet des lois du monde, de sa justice et de ses chaînes ; il dit aussi, par le pardon demandé pour ses bourreaux, que la justice humaine n'a pas le dernier mot sur le bien et le mal tels que les lois les définissent ou les instrumentalisent. Que la loi et la justice divines sont autres, fondées sur la miséricorde qui seule peut outrepasser et réconcilier ce que le monde divise, ceux que le monde cherche à terrasser. La Résurrection couronnera de manière absolue et radicale cet affranchissement des limites d'un monde fini. Plus généralement, on dira que les lois du monde n'ont pas vocation à rendre compte de tout ce qui habite en chaque être, encore moins à épuiser ou combler ses aspirations intimes.

C'est pourquoi, dans un second temps : *pour payer la libération de ceux qui sont assujettis à la loi*. Comment montrer les limites du monde sans y être ni agir en son sein, en faire l'expérience ultime ? Et par son existence et ses actes, démontrer ses insuffisances, ses erreurs ou sa violence ? Non pas de manière frontale, mais par une subversion interne, quand la mort se retourne en victoire de l'amour.

C'est l'œuvre de Dieu, conclut Paul. A plusieurs niveaux : dans l'initiative première de Dieu d'agir au cœur du monde et en l'intériorité de chacun, comme un Père engendrant sans cesse la vie, révélant son visage de condamnation du mal à travers la compassion, dans le Christ et du Christ. Et dans cette 'incarnation', Dieu dit son amour de l'être humain dont il n'attend pas qu'il vive dans la peur ni dans l'esclavage, mais à son image, dans une liberté d'aimer, jusqu'à l'extrême. Et dans une communion spirituelle en laquelle, dans la reconnaissance par la foi de cette relation libre et aimante Père-Fils, le Fils présentant et représentant tout être humain, chacun est appelé à vivre. Par *grâce* : simultanément acquittement et excès de générosité. Voilà *l'héritage* que Dieu lui-même, dans le Christ, manifeste : par la foi et la confiance, le don d'une liberté ; et voici *l'héritier*, ou le vrai fils-fille, serviteur-servante de Dieu : qui, dans une totale liberté filiale, accède au don de lui-même, comme une victoire sur le mal.

En ces jours, on ne peut manquer d'évoquer la figure de N. Mandela, figure de liberté intérieure, de la capacité et de la liberté humaines à tendre, si on veut bien se laisser saisir par cet appel, vers le meilleur, de soi et des autres. Et à regarder le film *Invictus*, on ne manquera pas de noter une même subversion interne : cette équipe de rugby, symbole de la suprématie blanche, aurait pu être supprimée, ses membres remplacés ou son nom changé. Mais elle est devenue, par une victoire expressément voulue par un Noir, celle d'une réconciliation.